

### **ANNEE 2018**

Délibération n°

# 20180041

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUILLET 2018

Date de convocation : 19 juillet 2018

Date d'affichage: 27 juillet 2018

Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de présents : 12 Pouvoirs : 3 Nombre de votants : 15

Vote: 15

Pour: 15 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0

### Adopté à l'unanimité

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille dix-huit, le 24 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 juillet 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

<u>Présents</u>: M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Frédéric ETCHEGARAY, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Emmanuelle DALLET, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY.

Absent(s) excusé(s): Mmes Annie UHALDEBORDE, Brigitte ETCHEVERRY, Sophie DELETTRE (pouvoir à Michel LAHORGUE), Dominique VIGIER. & Ms Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ (pouvoir à Marie-Dominique GAY), Michel GOÑY (pouvoir à Pierre SORHAITS).

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

# Objet : Signature d'un contrat de location d'une solution informatique de suivi statistique et cartographique des données, pour les services techniques

Monsieur le Maire précise aux membres de l'Assemblée qu'une consultation a été lancée concernant l'acquisition d'un logiciel destiné aux services Techniques et permettant aux usagers d'assurer auprès des collectivités, une remontée d'informations relatives à l'état de dégradation physique des chaussées et voiries situées sur et dans les limites de leur territoire, afin d'en assurer un meilleur suivi.

Deux prestataires ont répondu et présenté leurs devis.

Suite à l'étude des devis reçus, la société COLAS, domiciliée 202 Route de Paris – 33910 SAINT DENIS DE PILE, via leur prestataire, la société SPALLIAN, avec qui elle a conclu un partenariat, a été jugée comme étant la mieux-disante.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal de choisir la société COLAS comme fournisseur de la solution « TellMyCity ».

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur Le maire à signer le contrat de location de l'application « TellMyCity », pour une durée de 36 mois, pour un montant de 4 104,00€ TTC, annexé à la présente ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires afférents à ce dossier au nom et pour le compte de la commune:
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2018.

Pour extrait certifié conforme, Le Maire,

Paul BAUDRY.

Transmis à Monsieur le sous-préfet de Bayonne, Publié et rendu exécutoire le :



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/07/2018